

L'an deux mille vingt-quatre, le **11 septembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

FB/VSH

N° 2024 - 101

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **4 septembre 2024**

OBJET :

Mobilité quotidienne à vélos : convention de partenariat « vélos de pays » avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) des Nestes

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, René DARAN, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE.

ABSENTS/EXCUSÉS : Aline NARS (procuration à André MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Jacques ROCA, Daniel GASPA (procuration à René DARAN).

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 9

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **M. Philippe AIZIER** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Votes pour : 11

Abstention : 0

Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie : Le 16/09/2024

Rapporteur : André MIR, Maire,

La décarbonation des mobilités est un enjeu fort de la transition écologique des territoires, tout particulièrement pour les mobilités du quotidien.

Pour répondre à cet enjeu, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) des Nestes a été lauréat du programme AVELO 2 de développement de la mobilité quotidienne à vélo, l'usage du vélo au quotidien permettant à la fois d'améliorer la santé et de faire des économies.

Un schéma directeur vélo du territoire a été élaboré et une flotte de « vélos de pays » a été acquise.

Afin que cette flotte réponde au mieux aux besoins des habitants du territoire, il est nécessaire que les « vélos de pays » soient répartis au plus près des bénéficiaires ; c'est ainsi que les élus du PETR ont souhaité que ces deux-roues soient mis à disposition au sein des communes.

Tel est l'objet de la convention de partenariat « vélos de pays » à intervenir avec ledit PETR dont je vous donne désormais lecture.

Notre collectivité recevra donc un vélo à assistance électrique équipé d'une double sacoche et d'un antivol pliant ; la mise à disposition du vélo est prévue pour une durée d'un mois, renouvelable deux fois, au tarif de 30 euros mensuels payables auprès dudit PETR lequel a la charge de rédiger le dossier de mise à disposition avec le bénéficiaire du vélo.

L'habitant est prioritaire, toutefois les agents et les élus de la Commune pourront utiliser le vélo de manière occasionnelle. En l'absence de contrat de mise à disposition à un habitant, le vélo est placé sous la responsabilité de la Commune qui supportera les frais d'assurance du vélo.

D'une durée de deux ans, cette convention est renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'une année.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,

Décide :

➤ D'approuver la convention de partenariat « vélos de pays » à intervenir avec le PETR des Nestes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 11 septembre 2024

Le Maire,

André MIR

